



Réunion de la Commission Jeunes du 13 février 2017

Présents : Pascal AUBRY, Anne-Sophie BOUTOT, Laëtitia CATHERINOT, Sébastien CHARPIOT, Daniel COZIC, Stéphane FAMEL, David FIAUX, Patrice GEORGET, Isabelle HAMELIN, Alain HERREMAN, Loïc LE GAL, Philippe LEFEBVRE, Sarah LOUDIER, Céline MARCHADOUR, Philippe MARCHAIS, Damien PERNOT, Anne RUHLMANN, Dominique RUHLMANN, Henri TRÉLOHAN, Corentin SANVOISIN, Nathalie VASSELIN

Ordre du jour

1. Composition de la Commission Jeunes	2
2. Interclubs	2
Fin des interclubs jeunes 2017	2
Réforme de la Nationale 3	3
3. Accompagnement de l'élite	3
Accompagnement au France jeunes	3
Formation (Pôle Elite)	4
4. Questions diverses	5
Evolutions du règlement du Bretagne jeunes	5
Repêchage en cas d'impair	5
Calcul des places qualificatives	5

La séance est ouverte à 8h30 au lycée Notre-Dame de la Paix à Ploemeur.

1. Composition de la Commission Jeunes

La Commission Jeunes est ainsi composée :

- Pascal AUBRY
- Anne-Sophie BOUTOT
- Laëtitia CATHERINOT
- Sébastien CHARPIOT
- Daniel COZIC
- Stéphane FAMEL
- David FIAUX
- Patrice GEORGET
- Isabelle HAMELIN
- Alain HERREMAN
- Loïc LE GAL
- Philippe LEFEBVRE
- Sarah LOUDIER
- Céline MARCHADOUR
- Damien PERNOT
- Anne RUHLMANN
- Dominique RUHLMANN
- Henri TRÉLOHAN
- Corentin SANVOISIN
- Nathalie VASSELIN

La liste commission-jeunes@echecs-bretagne.fr est opérationnelle.

2. Interclubs

Fin des interclubs jeunes 2017

La saison 2017 des interclubs jeunes n'ayant pas été anticipée par l'équipe précédente, les dates des calendriers ont été décidées en autonomie et sans cohérence. La date du 30 avril pressentie pour un rassemblement régional et la finale de la Nationale 3 jeunes n'est ainsi plus disponible.

La date de fin de saison choisie est donc le 14 mai 2017.

Note : le règlement de la finale de Nationale 3 (pour la montée en Nationale 2) prévoit un match aller-retour entre les vainqueurs des deux groupes, mais trois groupes ont été organisés ; un système Molter est à prévoir.

Décision : le calendrier des jeunes 2018 doit être établi avant la fin de la saison 2017.

Réforme de la Nationale 3

La formule actuelle ne donnant pas satisfaction, une nouvelle formule est proposée par Philippe LEFEBVRE.

Proposition :

- La saison serait découpée en deux parties :
 - première partie gérée par les Comités Départementaux, qui doivent qualifier deux équipes pour la deuxième partie, gérée par la Ligue (les deux équipes qualifiées doivent s'être rencontrées lors de la première partie, leur résultat comptant pour la deuxième phase) ;
 - deuxième partie regroupant les huit meilleures équipes, qui jouent un championnat toutes rondes (6 rondes sur trois dimanche) ;
 - Aucune dérogation d'échiquier possible, pour les deux phases ;
 - Les Comités Départementaux sont libres d'adopter la formule qu'ils souhaitent pour la première phase, du moment que les deux équipes sélectionnées pour la seconde phase se sont rencontrées.

Décision : adoption de cette nouvelle formule, règlement à écrire.

3. Accompagnement de l'élite

Pascal AUBRY rappelle que l'accompagnement des meilleurs jeunes de la Ligue fait partie des missions de la Ligue (cf statuts).

Accompagnement au France jeunes

Proposition : remise en place des projets d'accompagnement des clubs et des Comités départementaux initié en 2014 et abandonné en 2016.

2014, trois projets :

- CDJE 56 : 8 jeunes (financé 450€)
- Domloup : 7 jeunes (financé 540€)
- Guingamp : 5 jeunes (financé 360€)

2015, cinq projets :

- Domloup : 7 jeunes (proposé 600€, non financé)
- Huelgoat : 2 jeunes (proposé 150€, non financé)
- Hennebont : 1 jeune (proposé 60€, non financé)
- Guingamp : 4 jeunes (financé 450€)
- Gousnou : 1 jeune (proposé 90€, non financé)

Décisions :

- diffusion du dossier de demande d'aide avant la fin des vacances de février,
- appel à candidature pour un encadrement Ligue en parallèle (le groupe Ligue sera dimensionné en fonction des demandes des joueurs).

Question : dans le cadre des projets déposés, le suivi à distance des jeunes sera-t-il possible ?

Réponse : oui.

Question : les suivis dans le cadre d'un projet auront-ils accès à l'espace Ligue ?

Réponse : oui.

Question : quel est l'ordre de grandeur des aides accordées dans le cadre des projets ?

Réponse : le montant des aides était les années précédentes de 30€ à 120€, selon classement des joueurs et rang au plan national, il sera probablement du même ordre de grandeur (remarque : ramené au nombre de jeunes, le groupe Ligue coûte plus cher).

Question : les joueurs de l'open sont-ils concernés par les projets ?

Réponse : non, et les joueurs des championnats seront prioritaires au groupe Ligue.

Question : la Ligue prévoit-elle un hébergement commun ?

Réponse : non, ce n'est pas le rôle de la Ligue.

Question : où se feront les préparations ? A l'hébergement des entraîneurs ? A l'espace Ligue ?

Réponse : il est trop tôt pour le savoir.

Question : quid des enfants qui sont dans des clubs sans projet et avec des parents qui ne peuvent pas accompagner, comment la Ligue peut-elle aider ?

Réponse : ce n'est pas de la responsabilité de la Ligue.

Question : un club peut-il déposer un projet pour une partie seulement de ses joueurs ?

Réponse : oui.

Question : une famille peut-elle déposer un projet ?

Réponse : oui.

Formation (Pôle Elite)

Propositions : plusieurs critères d'attribution de bourses et plusieurs formes d'aide aux plus forts jeunes de la Ligue sont discutés :

- Aide financière pour des cours particuliers
- Accompagnement en compétition sur des opens à cadence lente
- Stage collectifs

Décisions :

- La mise en place d'un Pôle Elite pour 2017 n'est pas possible, le Pôle Elite 2018 sera mis en place après le France jeunes 2017
- Le principal critère de sélection sera le résultat au France jeunes 2017
- Les bourses accordées devront être utilisés pour de la formation individuelle, auprès d'un entraîneur diplômé
- Les bourses accordées financeront au plus 50% de l'action de formation ; les Comités Départementaux, les clubs et les familles devront assurer la moitié restante
- Les jeunes bénéficiaires des bourses devront s'engager à représenter la Bretagne au France jeunes, et participer à un minimum d'autres compétitions de parties lentes au cours de la saison
- Un retour devra être fait par le jeune et l'entraîneur après l'action.

4. Questions diverses

Evolutions du règlement du Bretagne jeunes

Repêchage en cas d'impair

L'article 3.3 est ainsi rédigé :

Pour éviter les impairs, le Directeur des Jeunes pourra procéder à des repêchages à la fin du pointage, en prenant en priorité les joueurs les mieux classés de leur catégorie inscrits dans les opens du championnat, puis d'autres joueurs.

La possibilité de repêcher dans le championnat des joueurs n'ayant pas participé à leur championnat départemental est considérée comme injuste.

Proposition : donner priorité aux joueurs ayant disputé leur championnat départemental, même moins bien classés.

Décision : l'article 3.3 sera modifié de la sorte :

Pour éviter les impairs, le Directeur des Jeunes pourra procéder à des repêchages à la fin du pointage, en prenant en priorité :

- 1. les joueurs les mieux classés de leur catégorie inscrits dans les opens du championnat et ayant disputé leur championnat départemental*
- 2. les joueurs les mieux classés de leur catégorie inscrits dans les opens du championnat*
- 3. éventuellement d'autres joueurs.*

Calcul des places qualificatives

Le calcul des places qualificatives par département pour le Bretagne jeunes a été basé sur le nombre de licenciés A, puis sur le nombre de participants aux championnats départementaux, puis à nouveau sur le nombre de licenciés A en 2017.

Proposition : revenir au calcul suivant le nombre de participants.

Décision : le système actuel est conservé, basé sur les mêmes critères qu'au niveau national (une place fixe par département, attribution du reste des places au plus fort reste).

La séance est levée à 11h15.